

Pêches

M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, c'est là une motion intéressante. Le ministre a déjà dit qu'il trouve peu à redire à cette motion si ce n'est qu'elle ne va pas assez loin.

Il y a certains points dans la motion qui m'intéressent. Voici:

Que la Chambre reconnaisse le principe voulant que le Canada et les autres États côtiers soient propriétaires des ressources de la pêche sur leurs plateaux et talus continentaux respectifs,

En d'autres termes, cette motion dit en réalité que l'opposition adopte fondamentalement la même position que celle que le gouvernement adoptera à la conférence sur le droit de la mer. Toutefois, s'il en est ainsi, d'une part, les députés de l'opposition disent que fondamentalement ils conviennent de la position que le Canada adoptera à la conférence sur le droit de la mer et, d'autre part, ils expriment un certain pessimisme en ce qui concerne la possibilité d'améliorer cette position. Ils disent que c'est une bonne position à adopter, mais pouvons-nous l'adopter réellement?

M. Lundrigan: Nous n'acceptons pas cette position, mon ami. Dites à la Chambre la vérité.

M. Rompkey: Vous, vous avez dénigré la CIPAN et la conférence sur le droit de la mer. Notre seule autre possibilité alors est la diplomatie de la canonnière. Je pense que l'opposition devrait s'exprimer clairement et indiquer si elle recommande à nos navires de faire feu sur les navires des nations étrangères et de faire en sorte que ces navires ripostent à leur tour.

M. Carter: Tenez-vous-en à l'enseignement.

● (1730)

M. Rompkey: Croyez-moi j'avais un meilleur auditoire lorsque j'enseignais. Ma classe se tenait beaucoup mieux.

Je pense que le parti conservateur devrait dire clairement s'il est d'accord pour que les bateaux tirent sur les autres et créent des incidents internationaux. Il y a deux solutions—négocier, discuter calmement—ou marcher sur la pointe des pieds un gros bâton à la main, comme le disait Teddy Roosevelt, et je pense que l'opposition devrait dire clairement laquelle des deux solutions elle préfère.

Sur bien des aspects, l'industrie de la pêche de notre pays se porte bien actuellement et on s'en rend compte à de nombreux signes. Nous avons parlé de l'apport du fédéral aux chantiers maritimes des provinces de l'Atlantique. A Terre-Neuve, en 1973-1974, le gouvernement a subventionné 50 p. 100 de la construction navale ce qui représente cinq millions de dollars. De plus, on envisage de construire au chantier de Marystown dix navires d'acier de 65 pieds, à usage multiple, dont la capacité de débarquement représente sept millions de livres. Cela fournira de l'emploi à 305 hommes pendant toute une année. Une fois lancés, ils fourniront un emploi permanent à 272 membres d'équipage à long terme. Cet apport à la construction maritime est également important pour la pêche.

D'autres signes indiquent également que l'industrie se porte bien. Le prix du poisson a augmenté. Par exemple, la morue est passée de 21c. la livre en 1969 à 62c. la livre en 1973. La Salt Fish Corporation a mis de l'argent dans les poches des pêcheurs même si elle s'est fait critiquer par les députés de la Nouvelle-Écosse au comité. La morue de choix légèrement salée qui se vendait \$27 le quintal en 1969 se vend maintenant \$49 le quintal. Il est vrai qu'au

[M. Carter.]

cours des deux dernières années les débarquements ont diminué, mais de 1953 à 1971 les débarquements par pêcheur sont passés de 29,000 à 45,000 livres. Les statistiques disponibles indiquent qu'au cours des deux ou trois dernières années il y a eu une certaine réduction, mais si l'on considère l'ensemble des débarquements il est évident qu'ils ont, en fait, augmenté.

Notre position à la Conférence sur le droit de la mer est de plus en plus orientée vers l'amélioration de la pêche chez nous. Je pense en particulier à la région de l'Atlantique, que je représente et pour laquelle la pêche est une industrie très importante. Je dirais en passant que ma province, Terre-Neuve, a toujours dépendu de la pêche pour faire vivre sa population et je suis convaincu que cette industrie restera un des piliers essentiels de son économie.

Les deux grands thèmes du gouvernement sont l'unité nationale et la suppression des disparités régionales. Nous avons déjà montré que le gouvernement souhaitait améliorer l'économie de la région atlantique au point qu'elle puisse subvenir à ses propres besoins. Si je comprends bien, notre position à la Conférence sur le droit de la mer satisfait cet objectif. Si nous pouvons assurer à nos pêcheurs côtiers des gains accrus, nous aurons moins besoin de leur trouver d'autres emplois. En d'autres termes, le ministère de l'Expansion économique régionale n'aura pas besoin de trouver tellement d'autres emplois à ceux qui sont engagés dans l'industrie de la pêche si nous concentrons nos efforts dans ce domaine.

Un des problèmes abordés à la Conférence sur le droit de la mer sera celui du contrôle jusqu'à l'extrémité du plateau continental. Si je comprends bien la motion, c'est ce qu'elle revendique. Nous demanderons à la conférence le contrôle jusqu'à l'extrémité du plateau continental, que ce soit jusqu'à 200 ou 400 milles et, en fait, jusqu'au fond du talus continental. Cela est très important car il y a un danger de dépeuplement et seul le pays concerné peut exercer un contrôle approprié sur les réserves. Nous devons tout d'abord nous assurer que nous avons des réserves suffisantes auxquelles peuvent puiser nos pêcheurs.

Je suis heureux que M. Arthur May ait été nommé membre du Board of Marine Biology à Saint-Jean. Depuis plusieurs années en effet, il a prêté au Canada son concours précieux aux conférences sur le droit de la mer et je suis certain que ses connaissances lui permettront de mettre en œuvre des programmes appropriés de recherches qui seront utiles à la province. Il est plus difficile de faire des recherches sous la surface de l'océan que sur la surface du sol; il est plus difficile de compter des poissons que des arbres et il n'est pas possible de prévoir le même genre de rendement maximum soutenu dans l'eau que sur terre.

De plus, en tant que pays d'accueil, nous devons avoir une part préférentielle de nos ressources marines. Cela signifie que nous devons pouvoir pêcher jusqu'à la limite de nos ressources. Si nous pouvons instaurer cette politique, la prochaine mesure importante sera de nous assurer que nous en avons la possibilité. Le ministre a signalé que nous n'avons même pas pêché tout notre contingent établi mais si nous pouvons réussir à contrôler le plateau continental et à nous assurer une pêche préférentielle, notre prochain travail sera alors de voir à ce que les Canadiens possèdent les techniques suffisantes qui leur permettront de prendre ces stocks. Nous ne devons pas nous attacher, comme le fait cette motion, à limiter la détérioration des installations. Nous devons voir les deux éléments côte à